

LIEU DE formation



Site de Nérac

Route de Francescas -
47600 NÉRAC
Tél. 05 53 65 17 53
E-mail :
cfa.nerac@educagri.fr



LES objectifs

Acquérir :

- Une expérience professionnelle dans le domaine de la création et de l'entretien d'aménagements paysagers.
- Une qualification professionnelle de niveau 4 permettant d'accéder au Certificat de Spécialisation Arboriste élagueur ou Constructions paysagères ou autres CS et BTS

LA formation

Enseignement essentiellement professionnel :

- L'organisation du chantier d'aménagement (Préparer et coordonner le travail sur un chantier dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement).
- La mise en place et l'entretien des végétaux (Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique : Tailles, implantation de végétaux, protection des sols et végétaux).
- La mise en place d'infrastructures (Installer et maintenir en état des infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité : préparation de fonds de forme, construction de muret, escaliers paysagers, mise en place des revêtements pierre, dallage, bois...).

Enseignement général basé sur :

- Le développement d'une culture professionnelle en lien avec le vivant (biologie et physiologie végétale, interactions sol-plante-milieu-climat, les différents modes de gestion des espaces)
- Le positionnement en tant que professionnel du paysage (le secteur du paysage, le fonctionnement de l'entreprise, la prise en compte des principes de durabilité)

L'alternance

Formation rémunérée sur 2 ans :

- 12 semaines par an au CFA soit 420H
- 35 semaines par an en entreprise
- 5 semaines par an de congés payés

LA mobilité à l'étranger

- Possibilité de 2 semaines minimum de stage professionnel en Union Européenne avec le programme ERASMUS+
- Expérience professionnelle validée dans le CV (EUROPASS)



PASSEPORT POUR



Poursuite de formation :

- CS Constructions Paysagères
- CS Arboriste Élagueur

Ouvrier qualifié en travaux d'aménagements paysagers exerçant dans les entreprises de travaux paysagers (privées et collectivités), dans le secteur de la création et de l'entretien.



un service d'information et d'orientation vous aide à définir votre parcours

contactez-nous
05 53 65 17 53

L'examen

- Evaluation en situation professionnelle
- Diplôme de niveau 4

L'accompagnement

- Entretien individuel initial
- Bilan des acquis et compétences
- Valorisation du vécu en entreprise
- Parcours personnalisés (plateforme numérique)

LES avantages

- Un statut et un salaire
- Un contrat d'apprentissage avec salaire évolutif versé par l'entreprise (de 27 à 100% du SMIC)
- Une expérience professionnelle reconnue
- Aides pendant la formation (hébergement, restauration et permis)
- Aides de l'état pour l'employeur
- Une insertion dans le métier choisi
- Un 1^{er} équipement pris en charge par la branche professionnelle

LES conditions d'admission

Acceptation du dossier par le CFA :

- Etre âgé(e) de 16 à 30 ans
- Justifier, soit :
 - D'un diplôme de niveau 3 à minima (CAP) ou supérieur
 - De 1 an d'une activité professionnelle à temps plein dans la filière du paysage
 - De 3 ans à temps plein dans un autre secteur.
- Accueil travailleurs handicapés
(Prendre Contact avec le référent handicap de notre CFA)

L'hébergement

- Possibilité d'hébergement au CFA
- Restauration

Plus d'infos sur notre site internet
www.agrocampus47.fr

V.04/02/2022